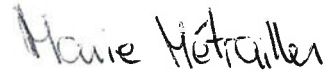

Type d'intervention	Postulat (art. 32 RCG)
1 ^{er} signataire	Brunetti Giovanni
Cosignataires	Gollut Emmanuel

Signatures des cosignataires



Dépôt au nom d'un groupe	PDC / Métrailler Marie
Dépôt au nom d'une commission	

Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

Titre

Etudier l'opportunité de développer de nouveaux CAD

Texte de l'intervention

Cela fait maintenant presque 15 ans que le Conseil communal a approuvé le règlement sur le CAD qui a été homologué par le Conseil d'Etat en 2011.

Le partenariat avec la SATOM a permis de développer le CAD et a notamment contribué à l'obtention du label "Cité de l'énergie GOLD". Le CAD ne couvre toutefois pas la totalité du territoire communal.

En 2023, nous apprenions que le CAD conçu et réalisé par la SATOM se dirigerait de l'autre côté du Rhône pour alimenter Aigle et environs.

Cette étape a clairement mis un stop définitif à l'étoffement de cette solution pour la plus grande partie de notre commune, sauf éventuellement sur Illarsaz et Collombey-le-Grand.

Le bilan du CAD constitue une solution fiable et dont les coûts sont maîtrisés, contrairement à l'électricité, au mazout ou au gaz dont les coûts ont explosé ces dernières années.

Pour prendre un exemple alternatif au CAD, une centrale à bois permet d'utiliser un combustible local dont l'approvisionnement est garanti et les coûts maîtrisés, tout en étant responsable sur le plan écologique grâce à son circuit court.

Nous avons le devoir de proposer aux citoyens des choix énergétiques viables. Ce dernier point nous rappelle également que l'urgence climatique est devenue une réalité qui se voit chaque jour de façon plus prononcée.

Conclusion

Nous demandons au CM d'étudier l'opportunité de développer diverses alternatives au CAD actuellement conçu et réalisé par la SATOM sur notre territoire communal. Ces nouvelles alternatives devraient aller dans l'intérêt des citoyens, de l'économie, du plan cantonal 2040, du plan fédéral 2050 et du développement durable.

Collombey-Muraz, le 7 janvier 2024

1^{er} signataire :

